

A renvoyer ensemble avec les pièces justificatives requises à:

Fondation Auguste van Werveke-Hanno
(sous l'égide de la Fondation de Luxembourg)
c/o Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
18-20, Montée de la Pétrusse • L-2912 Luxembourg
email: werveke-hanno@mesr.etat.lu

Demande pour l'obtention d'une bourse d'études de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno

(sous l'égide de la Fondation de Luxembourg)

Année académique 2023-2024

Le/la soussigné(e) sollicite l'obtention d'une bourse d'études de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno pour l'année académique visée ci-dessus :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification au Luxembourg (matricule) :

Lieu de naissance :

demeurant à (Prière de cocher l'adresse préférée pour la correspondance) :

Résidence principale

Numéro, rue :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

Adresse e-mail :

Résidence secondaire (adresse « à l'université »)

Numéro, rue :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

Adresse e-mail :

État civil :

Nationalité :

pouvant se prévaloir des études suivantes :

Études universitaires :

inscrit(e) actuellement en ^e semestre, en Bachelor Master Doctorat.

Nom de l'établissement d'enseignement supérieur :

en formation :

en architecture

en beaux arts (prière d'indiquer le métier artistique) :

Pour être éligible à une bourse d'études de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno, l'étudiant(e) doit être inscrit(e) à temps plein ou à temps partiel dans un cycle d'études supérieures remplissant les critères énoncés dans les conditions générales pour l'attribution de la bourse d'études de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno en annexe.

Formation accomplie :

Nom et lieu de l'établissement d'enseignement supérieur	Diplôme obtenu	Début (mois/année)	Fin (mois/année)	Mention obtenue

(Le cas échéant) Interruption des études (durée et raisons de cette interruption) :

Prix, bourses ou allocations déjà obtenus :

Institution ayant attribué la bourse/le prix	Intitulé de la bourse/du prix	Montant accordé	Période (MM/AA - MM/AA)

Activités extracurriculaires liées au domaine d'études :

Clause protection des données

Veillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La politique de confidentialité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est accessible sous :

<https://mengstudien.public.lu/fr/support/aspects-legaux/politique-confidentialite-mesr.html>

Adresse de contact: dataprotection@mesr.etat.lu .

Avis de confidentialité

Le présent formulaire contient des informations à caractère personnel qui sont collectées et traitées par la Fondation van Werveke-Hanno (ci-après «la Fondation») et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la gestion des demandes en obtention d'une bourse de la Fondation. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de leurs obligations et uniquement dans la mesure nécessaire pour accomplir le but visé.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez adresser une demande écrite à la Fondation :

Fondation van Werveke-Hanno (sous l'égide de la Fondation de Luxembourg)

c/o Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

18-20, montée de la Pétrusse

L-2912 Luxembourg

e-mail : werkeke-hanno@mesr.etat.lu

L'utilisateur peut, en outre, s'adresser à la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux, pour tout litige dans ce domaine.

Photographie

Les lauréat(e)s des bourses de la Fondation sont informé(e)s qu'ils/elles sont susceptibles d'apparaître sur des photographies prises lors de l'événement de la remise des bourses de la Fondation. Les photographies ainsi que les noms et prénoms des lauréat(e)s sont destinés à être publiés sur le site du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le site de la Fondation de Luxembourg et via le Service Information et Presse dans les organes de la presse nationale.

Les personnes concernées qui ne souhaitent pas être photographiées ou que leurs photos et/ou leurs noms et prénoms soient publiés dans ce contexte sont invitées à avertir à l'avance la Fondation par e-mail à werkeke-hanno@mesr.etat.lu.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales (en annexe) pour l'attribution de la bourse d'études Auguste van Werveke-Hanno.

Lieu

Date

Signature _____

☞ **Une demande ne portant pas de signature ne sera pas considérée.**

Accusé de réception

Partie à remplir par le/la candidat(e) :

Nom, prénom :

Numéro, rue :

Code postal, localité :

Pays :

Partie réservée à la Fondation :

La Fondation Auguste van Werveke-Hanno, sous l'égide de la Fondation de Luxembourg,
a l'honneur d'accuser réception de votre demande en vue de l'obtention d'une

BOURSE AUGUSTE VAN WERVEKE-HANNO

enregistrée sous la référence **VW2023/**

(référence à rappeler lors de toute correspondance ultérieure)

La Fondation estime pouvoir vous informer vers le
des suites qui auront pu être données à votre demande.

Votre année d'inscription ne correspond pas au minimum requis, votre demande ne pourra donc être considérée.

Un premier examen de votre demande a révélé que le dossier soumis est incomplet.

Prière de compléter votre dossier par l'envoi des pièces suivantes **au plus tard pour le 1^{er} décembre 2023, accompagné d'une copie du présent accusé de réception :**

une copie de la carte d'identité ;

un certificat de résidence actuel ;

une description précise des études supérieures en cours ou prévues ;

une lettre de motivation, exposant votre motivation et détaillant vos mérites dans le cadre de vos études et en dehors du cadre strict de celles-ci, mais en relation avec le domaine d'études ;

le cas échéant, une copie du dernier diplôme d'études supérieures obtenu ;

le certificat d'inscription pour l'année académique visée ;

les relevés de notes de tous les semestres d'études précédents dans le domaine de l'architecture/des beaux-arts ;

un portfolio constitué selon les critères énoncés dans les conditions générales pour l'attribution de la bourse d'études Auguste van Werveke-Hanno ;

autres :

Luxembourg, le

Conditions générales de la bourse d'études de la Fondation Auguste van Werveke-Hanno

Dépôt des demandes

Le formulaire de demande est disponible sur le site www.mengstudien.lu.

Le dossier de demande en obtention de la bourse pour l'année académique en cours doit être envoyé au plus tard pour le **1^{er} novembre** à l'adresse suivante :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Fondation van Werveke-Hanno (sous l'égide de la Fondation de Luxembourg)
18-20, Montée de la Pétrusse
L-2912 Luxembourg
email : werveke-hanno@mesr.etat.lu

Dossier de demande

Le dossier de candidature doit comporter, outre le formulaire de demande rempli :

- une copie de la carte d'identité ;
- un certificat de résidence actuel (uniquement si vous ne possédez pas la nationalité luxembourgeoise) ;
- un portfolio renseignant sur les activités complémentaires telles que des participations à des concours, des expositions ou autres activités en relation avec les études en cours ou prévues. Pour la constitution du portfolio, les travaux individuels seront à préférer aux travaux de groupe. Le portfolio, **ne doit en aucun cas excéder 5 pages A4**. La Fondation Auguste van Werveke-Hanno se réserve le droit de ne pas considérer des pages supplémentaires éventuelles ;
- une lettre de motivation, exposant votre motivation et détaillant vos mérites dans le cadre de vos études et en dehors du cadre strict de celles-ci, mais en relation avec le domaine d'études ;
- le cas échéant, une copie du dernier diplôme d'études supérieures ;
- une copie des relevés de notes de tous les semestres d'études précédents liés au domaine d'études pour lequel vous sollicitez la bourse ;
- le certificat d'inscription pour l'année académique visée ;
- toute pièce justificative que vous jugez utile afin d'étayer votre candidature.

Des avis d'enseignants/professeurs portant sur le progrès des études du (de la) candidat(e) seront considérés comme un atout.

Conditions d'admissibilité

- être de nationalité luxembourgeoise ou résident au Luxembourg ;
- être inscrit à temps plein ou à temps partiel dans un cycle d'études supérieures dont la réussite confère un diplôme, titre, certificat ou grade de l'enseignement supérieur correspondant aux lois et règlements régissant l'enseignement supérieur de l'État où le titre est conféré. Le cycle d'études doit être reconnu par l'autorité compétente de cet État comme relevant de son système d'enseignement supérieur ;
- poursuivre des études supérieures, **au moins en 2^e année**, d'architecture respectivement des métiers artistiques suivants : arts libres, publicité/multimédia, architecture d'intérieur/décoration, design ;
uniquement les études en architecture qui remplissent les conditions énoncées dans l'article 46 de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles seront considérées dans le cadre de la présente bourse (<http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2016/10/28/n2/jo>) ;
- ne pas avoir été auparavant bénéficiaire de la bourse d'études Auguste van Werveke-Hanno.

Critères de sélection

Au cas où le nombre de candidatures recevables excède l'offre, l'attribution se fera en fonction de la qualité du portfolio soumis et de la candidature en général, de la motivation et des activités extracurriculaires, des résultats académiques dans le domaine d'études et de l'avancement dans les études ainsi que d'un éventuel entretien personnel.

Modalités d'attribution

La bourse sera attribuée en une seule tranche.

Cumul

Cette bourse pourra être cumulée avec toute autre bourse.